



Association de coVOIturage Solidaire
Intégré à l'Environnement

Je suis plutôt solidaire :

Les objectifs de « la stratégie de Lisbonne » sont les suivants : « Faire de l'Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance durable accompagnée d'une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale, dans le respect de l'environnement ».

La mobilité conditionne le développement économique et social des personnes et des territoires et nécessite des capacités d'adaptation toujours plus importantes pour les individus. Par conséquent la diversité des moyens de déplacement de chacun va induire des écarts dans l'aptitude à s'insérer dans un univers toujours plus mobile. **Favoriser l'accès à la mobilité est indispensable pour l'insertion des populations en difficulté et pour le renforcement du lien social.**

En proposant son véhicule on permet à des personnes qui n'en possèdent pas de se rendre par exemple sur leur lieu de travail. Covoiturer c'est aussi rencontrer son voisin ou celui qui travaille à deux pas de son entreprise et que l'on croise tous les matins dans sa voiture.

Le covoiturage permet également de couper avec la monotonie des trajets lorsque l'on est seul au volant de sa voiture. Le covoiturage peut devenir une occasion de rencontre et de convivialité.

L'association VOISINE souhaite s'investir dans la mobilité des populations en difficulté en proposant ses services aux collectivités et aux services d'aide à la personne, ceci afin de :

- **réduire les inégalités homme/femme (les femmes se retrouvant plus souvent sans moyen de transport, pendant la journée, lorsque le couple n'a qu'un seul véhicule),**
- **permettre aux femmes en zone rurale de trouver ou retrouver un emploi, de rompre leur isolement, d'avoir une vie sociale épanouie... agir sur les problèmes d'articulation des temps de vie fragilisés par l'activité professionnelle du conjoint.**
- **offrir un moyen de transport complémentaire au bus et au taxi aux personnes âgées sans moyen de locomotion pour les déplacements de la vie quotidienne (se rendre chez le médecin, chez un ami, chez le coiffeur, au marché...)**
- **garantir un moyen de transport à des personnes en recherche d'emploi sans véhicule ou privées de moyen de locomotion, pour se rendre à un entretien d'embauche ou à un premier emploi et ainsi réduire l'inégalité face au travail.**

Pour satisfaire tous les besoins et être réactive lorsqu'il y a une demande ponctuelle, l'association doit s'appuyer sur un réseau dense de contacts et d'adhérents.

Je suis plutôt économe :

Un autre avantage du covoiturage est bien sûr le partage de frais. Plus on covoiture et plus on économise ! En s'organisant bien, on peut diviser ses dépenses de déplacements par 2, 3, 4 ou 5 ! La plupart des Français estiment que leur auto leur coûte 145 € par mois (1750 € par an) en moyenne ! Or tout compris, une voiture coûte en réalité plutôt 5000 € par an, soit 400 € par mois. Au premier semestre 2008, avec la hausse des prix du carburant, certains sites de covoiturage ont vu le nombre d'annonces publiées quotidiennement plus que doubler.

Pour certain, covoiturage rime avec contrainte, pour d'autres, c'est le manque de connaissances, qui rend cette pratique peu utilisée, contrairement aux transports plus traditionnels tels que le bus, la voiture ou le train. **Toutefois, avec la hausse du prix du carburant et du coût de la vie, de plus en plus de personnes, en France ou à l'étranger, cherchent des solutions pour se déplacer à moindre coût, que ce soit pour se rendre au travail, partir en vacances, pour s'évader le temps d'un week-end, ou pour les études...**

Le covoiturage vous permettra de diminuer largement vos frais liés à vos trajets en voiture (essence, usure de la voiture, ...). Dans le cas d'un covoiturage alterné (plusieurs conducteurs qui prennent leur voiture par alternance) vous pourrez diviser vos frais de trajet par autant de conducteurs qui participent au covoiturage. Dans le cas d'un covoiturage avec participation (Les passagers participent financièrement aux trajets), là encore on observera une nette diminution des frais engendrés par l'utilisation de votre voiture.

Les objectifs de l'association sont de vous faire gagner encore plus sur vos déplacement :

- **En vous proposant d'accéder à son site de covoiturage et à accéder à son logiciel de mise en relation immédiate.**
- **En accompagnant les employeurs dans l'organisation et la mise en œuvre d'un plan de déplacement entreprise, en proposant la signature d'un contrat de partenariat avec VOISINE afin d'offrir et de faciliter l'accès des employés au covoiturage, en créant un réseau inter-entreprise rassemblant l'ensemble des entreprises d'un secteur géographique donné afin que même les petites structures puissent favoriser le covoiturage. Ainsi la pratique du covoiturage entre le domicile et le travail sera facilité car les possibilités d'organisation seront plus grandes.**
- **En se fixant pour objectif de réduire encore plus vos frais de déplacements en démarchant les professionnels de l'automobile, des assurances... et en faisant bénéficier ainsi ses adhérents d'offres exceptionnelles.**
- **En organisant pour ses adhérents, des formation à l'éco-conduite qui vous donne les règles d'une conduite apaisée, économe, écologique... et c'est tout bon pour votre porte-monnaie et pour la planète.**

Je suis plutôt sécurité :

Les **accidents de la circulation** survenant dans le cadre professionnel (mission et trajet) représentent **15 % des accidents, et plus de 50 % des décès liés aux risques du travail.**

Pratiquer le covoiturage, c'est **partager son véhicule personnel avec d'autres personnes, pour effectuer ensemble tout ou partie de son trajet.**

Le **premier effet "SECURITE"** constaté du covoiturage est la réduction du nombre de véhicules sur la route et en ville.

Le **deuxième effet "SECURITE"** du covoiturage est que cette pratique incite le conducteur à adopter une conduite responsable durant le voyage.

Organiser le covoiturage au sein des entreprises dans le cadre des plans de déplacement entreprises, avec les collectivités territoriales dans le cadre des plans de déplacement urbain, ou au sein d'une association, **a pour objectif d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des déplacements.**

VOISINE est une association qui a pour ambition de mettre en relation ses adhérents en vue de **déployer le covoiturage** sur le département de la Lozère, dans une démarche **d'éco-responsabilité** et de **solidarité.**

VOISINE met en avant la sécurité des déplacements dans le cadre du covoiturage. Son règlement intérieur, signé par tous les adhérents, prévoit plusieurs engagements relatifs à la sécurité que conducteurs et passagers doivent respecter :

- **"Garantir que le véhicule fait l'objet d'un contrat d'assurance au titre de la garantie obligatoire de responsabilité civile, puisque celui-ci couvre alors automatiquement les passagers transportés."**
- **"Avoir à bord du véhicule les équipements de pré-signalisation obligatoires" (gilet et triangle).**
- **"Conduire avec la prudence d'un bon père de famille dans le respect du code de la route."**
- **"Ne pas adopter un comportement compromettant la sécurité au sein du véhicule."**
- **"Respecter les consignes de sécurité, en particulier le port de la ceinture de sécurité..."**

De plus, VOISINE s'engage, en partenariat avec l'association de la Prévention Routière, à organiser, pour ses adhérents, des formations à la sécurité routière et à l'éco-conduite.

Mettez tous les atouts sécurité de votre côté en adhérent à VOISINE.